L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 27 JUIN 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBBY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 27 JUIN 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN
(LUNDI).

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bredequins.

Par D. E. Morphy, aux Nos 114 et 118 rue des Magasins—431 cases mais.

Mais, mais, mais—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Un autre remède moins sûr.

Un de nos confrères pour lequel nous avons toujours professé la plus haute estime parce que nous l'avons toujours vu mettre beaucoup de talent, de courage et de persistance dans la défense des bonnes causes, demande aujourd'hui, comme un des remèdes à la situation, la convocation de la Législature en session extraordinaire. Nous serions du même avis sur ce point, et nous joindrions notre voix à celle du *States* si nous pouvions penser que la Législature, réunie de nouveau, fit mieux qu'elle n'a fait dans la session dernière. Nous nous rappelons fort bien que notre confrère, quand il était à la tête du *Democrat*, ne fût point arrêté par l'idée de son isolement dans les thèses qu'il soutenait avec une verve inépuisable pour faire sentir la nécessité de l'appel d'une Convention. Il y persista et bientôt la grande majorité des journaux de paroisse partagea son opinion à ce sujet; la mesure proposée devint si populaire qu'il fallut l'approuver et s'y soumettre.

Mais il s'agissait d'une Convention nécessairement en opposition à celle qui avait fait la Constitution de 1868. Cette Convention composée d'hommes nouveaux, était regardée comme devant signaler par ses travaux et son esprit la fin d'un régime odieux et l'inauguration d'un véritable régime démocratique.

Il y avait tant d'abus à faire cesser, et l'on sentait le besoin de tant de réformes, que la conversion fut prompte, au point que ceux qui avaient été le plus fortement opposés à la convocation d'une convention, devinrent les plus énergiques défenseurs de cet expédient politique. La cause de notre confrère fut gagnée et elle a été gagnée doublement par les travaux de la convention de 1879. On ne dira jamais que cette assemblée fut inutile; elle sera toujours citée au contraire, pour ses réformes et ses bienfaits. La convention de 1879 a réellement sauvé l'Etat. Elle a voulu aussi sauver la Nlle-Orléans, et quelques uns de ses décrets en sont la preuve. Nous ne lui reprocherons pas de n'avoir fait l'œuvre qu'à moitié, car cette œuvre accomplie tout entière eut été démolie par les tribunaux aussi cavalièrement qu'a été démoli son décret capital sur la limitation des taxes de paroisse.

Il est prouvé aujourd'hui que, par le moyen de ses tribunaux, la ville est plus forte que l'Etat et que nulle assemblée conventionnelle ne pourra prévaloir contre elle. La clique des financiers, dont nous parlons souvent, a établi ici un code de sa façon et pour son usage particulier seul. Ce code règne, non par la raison, non par la justice, mais par l'intérêt de ceux qui l'ont fait et qui le soutiennent en tout état de cause, contre tout code conventionnel ou constitutionnel ratifié par le peuple souverain. La situation est, sans doute, anormale, étrange, mais si une convention a été impuissante à la changer, nous ne voyons pas qu'une législature pût faire mieux.

Cette Législature, d'ailleurs, convoquée en session extraordinaire, serait absolument la même que celle qui a passé trois mois à légiférer sur les matières dont la convention avait posé les bases. Elle en a parfaitement respecté les principes et elle a affirmé et corroboré les décrets de cette assemblée souveraine. Mais encore une fois, la Législature eut elle fait davantage, en quoi cela nous eut-il servi, puisque toute bonne mesure de réforme financière eut nécessairement échoué devant la mauvaise volonté des cours? Il est très vrai, et nous l'avons dit souvent, que les représentants des paroisses, dès qu'il s'agit des affaires de la Nlle-Orléans, ne prêtent plus que peu d'attention aux discussions qui concernent ces affaires, et qu'ils s'en rapportent malheureusement trop au discernement des représentants de la ville. Il en a toujours été ainsi; il en résulte que ce qui est possible pour les autres paroisses n'est jamais possible pour la paroisse d'Orléans. Toutes ces paroisses se sont soumises à la limitation constitutionnelle de la taxe; la paroisse seule d'Orléans a résisté au décret et, qui plus est, elle a réussi à le faire regarder comme une lettre morte, dépourvue de valeur.

Pour la paroisse d'Orléans, c'est comme s'il n'y eut pas eu de convention, puisqu'elle n'en a retiré aucun bénéfice. Du côté de la Législature, c'est pire encore. Cette longue session de trois mois, non-seulement n'a rien fait de bon pour notre ville, mais elle lui a été encore funeste, car la Nlle-Orléans sort de là plus meurtrie qu'elle ne l'était auparavant. La Législature de 1880 au lieu de réduire nos dettes les a augmentées, et a laissé, en outre, au conseil de ville le pouvoir d'y faire face par tous les moyens, même par des moyens en dehors des limites fixées par la loi de 1876, la loi des bons à gainer.

Il ne peut donc nous rester qu'un espoir, c'est de faire casser l'arrêt de la Cour Suprême de la Louisiane qui a validé les mauvaises dettes. On sait aujourd'hui comment cet arrêt a été rendu. Il a été rendu à la majorité d'une voix, et cette voix est celle d'un juge qui, comme conventionnel, s'était prononcé hautement pour le rapport de M. Kidd qui annulait les deux tiers de la dette d'Etat. Ce juge, pensant avec raison, que les dettes de la ville n'étaient pas moins frauduleuses que celles de l'Etat, du moins pour la plus forte partie de ces dettes, avait partagé pendant plus de huit jours l'opinion des deux juges dissidents. Comment a-t-il pu se faire que douze heures avant le prononcé de l'arrêt, sa conviction ait changé au point de donner la victoire aux deux autres juges? Quant au juge par l'organe duquel l'arrêt a été prononcé, nous avons rappelé tout au long, dans un numéro tout récent, l'opinion qu'il professait en 1875 sur les dettes de la ville. Il pensait alors qu'une réduction de taxe à 2 p. 100 n'était pas suffisante, et pourtant la conséquence de l'arrêt de la Cour Suprême, auquel il a coopéré, sera une addition inévitable de 1 1|2 pour cent au taux de la taxe actuelle. Comment concilier son opinion d'aujourd'hui avec celle d'autrefois? Une décision rendue à la simple majorité d'une voix, et dans des circonstances pareilles, doit-elle être respectée?

Il est évident que le plus grand vice de notre situation réside dans la composition du personnel de la magistrature. C'est à la réforme de ce personnel qu'il faut viser. S'il était prouvé qu'il fut au pouvoir de la Législature d'opérer ce changement, on ne saurait trop tôt avoir recours à une session extraordinaire et nous serions des premiers à provoquer ce remède. En attendant, nous préférons les moyens d'échappatoire si parfaitement exposés par le juge Pee dans sa communication de 1875, publiée par le *Times*, et dont nous avons donné le texte traduit dans les colonnes de l'*Abeille*.

Pavage et travaux.

Le pavage en blocs carrés de pierre est certainement le meilleur, le plus durable et, à cause de cela même, le plus économique. C'est aussi le plus propre et celui qui se prête le mieux au balayage. Le pavage en blocs carrés de pierre devrait être préféré à tous les autres dans toutes les quartiers et dans toutes les rues de la ville, et de tout temps il a été préféré par tous les peuples, car on en a retrouvé plus que des vestiges dans les villes romaines des Gaules et même en Afrique où nous avons vu, pavées de cette manière, de grandes routes conduisant à la ville de Jugurtha, aujourd'hui Alger. Ainsi du temps des Numides, on en savait autant que nous à ce sujet, et il paraît que dès lors on avait parfaitement reconnu l'immense supériorité de ce genre de pavage.

Mais il faut le déranger le moins possible, car il est lourd à manier, et une fois en place, il ne permet plus qu'on le remue sans qu'il en résulte de graves inconvénients et de grandes difficultés pour son replacement. Si on le remue quelque part, il est presque impossible de le rétablir convenablement, en raison du trouble causé au niveau général qui ne se retrouve plus. On peut rapiécer facilement des pavages construits avec de petits cailloux ronds ou pointus, mais le rapiéçage des rues ou des routes pavées de blocs de forte dimension, est presque impossible. Ces morceaux reconstruits sont toujours trop hauts ou trop bas.

Nous en avons eu maintes preuves dans les travaux que vient de faire exécuter la compagnie des Waterworks pour la pose de ses tuyaux. Le beau pavage de la rue du Camp a été bouleversé au point de n'être plus reconnaissable, ce qui vent dire qu'on n'a pas réussi à le rétablir conformément au plan général. Ce défaut disparaîtra peut-être avec le temps, mais c'est très douteux, et s'il n'y est pas porté remède, non seulement la perspective en souffrira, mais la circulation aussi, surtout la circulation des charrettes et des voitures dont les roues sont exposées à chaque instant à des chocs qui les démantèlent. Divers endroits, surtout aux intersections de rues, nécessiteront une reprise partielle des travaux. Il n'y trouve des trous et des cloaques qu'il faut absolument faire disparaître dans l'intérêt du mouvement général.

A cause de ces cloaques et de ces inégalités de pavage, on ne peut plus, en temps de pluie, gagner les chars de ville qui aux encoignures patauger dans les mares d'eau et de boue. Nous reconnaissons volontiers que la compagnie a fait exécuter rondement ses travaux et qu'elle y a fait mettre toute l'activité possible, mais si les excavations ont été régulières et bien ordonnées, nous ne saurions en dire autant des travaux faits pour le rétablissement du pavage. Il aurait fallu procéder à ce rétablissement par une battue préalable du sol qui avait été remué et sur lequel les blocs devaient reposer de nouveau. Cette battue n'ayant pas été faite, il en résulte les inégalités que nous signalons. Le travail est ainsi à refaire.

Le Bureau de Santé, par une prudence que personne ne blâmera, a invité la compagnie à suspendre pendant l'été la pose de ses tuyaux. Mais il ne s'opposera pas, probablement, au raccommodage des encoignures, opération très pressée, si on ne veut pas que la circulation des piétons soit interrompue dans les temps pluvieux. Nous appelons sur ce point l'attention du Bureau de Santé et de la compagnie des Waterworks. Ce que nous disons est urgent.

Jusqu'au premier septembre l'Etoile Rouge fermera tous les soirs à 8 heures. Le Dimanche, clôture à midi.

Rapport sur le sucre de la Louisiane.—Le rapport de M. Alcée Boucherean sur le sucre de la Louisiane est réellement précieux. Il est plein de renseignements et de détails qu'on chercherait vainement autre part. Une compilation aussi complète a dû coûter beaucoup de travaux. M. Boucherean ne dresse pas seulement des tableaux pour la production du sucre dans cet Etat, mais encore pour la production du sucre dans les grandes et petites Antilles et dans les Indes Orientales. Nous ne connaissons rien, en fait de statistique sur le sucre, de plus intéressant ni rien de plus curieux à lire et à consulter.

Ce rapport ne se borne pas à présenter des chiffres sur la quantité des produits. Il s'occupe aussi de fabrication et expose les progrès qui ont été faits dans l'industrie sucrière. Ainsi, en Louisiane, il y a eu dans le courant de la dernière année une augmentation de 22 Vacuum Pans, et comme ce moyen de fabrication est infiniment mieux compris aujourd'hui qu'il ne l'était lorsqu'on a commencé à le mettre en pratique, et qu'il constitue une grande amélioration, on peut être sûr que le progrès se maintiendra et qu'il sera toujours plus rapide jusqu'à ce qu'il ait remplacé partout l'ancien système.

Sur 1,111 sucreries il y a déjà 108 vacuum pans qui ont produit 52,623 boucauts, sans y comprendre les raffineries de la ville, et l'on ne compte plus que 274 moulins mis en activité par une force animale. Les autres sucreries à vapeur qui emploient les chaudières ordinaires et les pans ouverts ont encore produit 114,349 boucauts de sucre et 9,528,130 gallons de mélasse. Cette récolte a été fournie par 113,346 arpents qui ont donné en moyenne chacun 1,755 livres de sucre et 107 gallons de mélasse; ce qui est une production supérieure à celle qu'on obtenait avant la guerre. Mais il ne faut pas conclure de là que la main d'œuvre est meilleure. Ce progrès tient à l'usage des engrais artificiels et à des procédés supérieurs de fabrication.

Le travail de M. Boucherean contient aussi des chiffres sur le sucre de betterave aux Etats-Unis et en Europe et montre que le sucre de betterave n'a pas encore atteint le tiers du produit que donne la canne. Il faudra donc beaucoup de temps encore pour que la betterave puisse faire à la canne une concurrence redoutable.

M. Boucherean donne, en outre, des renseignements exacts sur la production du riz en Louisiane et tout ce qu'il avance repose sur des chiffres. Le prix de la souscription à ce rapport est de trois piastres. On peut en avoir des exemplaires en s'adressant à A. Boucherean, rue Poydras No 112.

Malles en grande quantité à l'Etoile Rouge.

Vins et Liqueurs.—M. Jules Manaud, marchand de vins et de liqueurs établi au No 944 1|2 de la rue Poydras, coin Rampart, vient de recevoir une forte consignation de vins et de liqueurs qu'il offre en vente au détail à des prix d'une avantageuse modicité. M. Manaud importe ses vins directement de France et de la Californie et collecte des familles leur patronage, leur garantissant ce qu'il y a de mieux à la Nouvelle-Orléans comme vins rouges et blancs de la Californie, en même temps que Brandies à domicile sans frais additionnels. Voir dans une autre partie de cette feuille l'annonce qui renferme l'énumération et les prix des vins.

Association des contribuables.

Dans une réunion qui a eu lieu hier soir dans la salle du Colysée, le rapport suivant du comité exécutif a été lu par M. Rivet, président :

Depuis le dernier meeting de l'association, votre comité a eu plusieurs séances. La charte et les réglements ont été complétés et imprimés en brochure pour l'usage des membres; la charte a été publiée dans quatre journaux quotidiens de langues diverses.

Le comité a pris en considération plusieurs questions importantes touchant les intérêts de l'Association. D'habiles avocats ont été consultés. L'opinion unanime sur la position de notre association relativement à la décision rendue dans l'affaire des bons à prime, est que n'ayant pas été partie au procès nous ne pouvons pas porter notre cause devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Les autorités de ville seules seraient admises à interjeter appel. Si votre comité réussit à obtenir du Conseil de ville qu'il fasse appel, votre comité pourra, si cela est jugé convenable, en subir les frais et prendre telles mesures qui pourront être nécessaires pour faire décider finalement la question pour la cour du dernier ressort.

Le comité est à délibérer sur la dernière décision de la cour et il rapportera ses vues aussitôt qu'il sera arrivé à une conclusion.

Votre comité a examiné aussi l'affaire des assessments et la collection forcée des taxes de ville, et il s'est fixé sur les points suivants à ce sujet.

"En ce qui concerne les taxes dues avant le 1er janvier 1879 l'article 1 des ordonnances diverses de la constitution, dit expressément que rien dans ces ordonnances ne sera interprété comme accordant du temps pour le paiement du principal des dites taxes et licences." Mais cela s'applique seulement aux taxes arriérées, et les procédures doivent être faites suivant le mode prescrit par l'article 210 de la constitution et sans frais.

Quant aux taxes de 1880, la section 5 de la loi 77 de cette année porte que l'assessment de 1879 pour des objets d'Etat et de paroisse sera remplacé par l'assessment qui doit être fait pour 1880."

La ville et la paroisse d'Orléans sont les mêmes en droit; voyez la charte de la ville de 1870, sections 1 et 2.

Cette loi rappelle l'ancienne ordonnance de cette ville.

L'article 203 de la Constitution stipule que l'assessment de l'Etat sera pris comme la propre évaluation pour les objets de taxe locale dans chaque subdivision de l'Etat.

Cela couvre l'assessment de 1880—et aucune ordonnance de ville ne peut être mise à exécution contre cette loi. Il y a une exception au sujet de la taxe sur les propriétés mobilières, laquelle taxe peut être perçue en novembre.

Il est clairement démontré par les articles précédents de la constitution et les actes de la législature de 1880, que la ville de la Nouvelle-Orléans ne peut exiger le paiement des taxes sur la propriété immobilière avant le 31 décembre; le mode prescrit par la loi 210 de la constitution doit alors prévaloir et la perception de l'impôt sur la propriété mobilière peut s'effectuer au mois de novembre.

Nonobstant l'annulation formelle des assessments faits en 1879, les autorités municipales prétendent avoir le droit de percevoir les taxes d'après les tableaux d'assessment faits en 1879. Dans le procès de la succession de Dupuy, à la Deuxième Cour de District, le juge a décrété que la municipalité avait le droit de percevoir les taxes sur l'assessment de 1879; appel sera fait à la Cour Suprême de l'Etat, mais il ne sera pas rendu de décision avant la fin de l'année. En prévision de la décision de la Deuxième Cour de District, en vertu de laquelle les taxes de ville sont déclarées être dues sur l'assessment de 1879 et déjà exigibles, votre comité hésite à assumer la responsabilité d'émettre un conseil, quant à présent, relativement à la façon de procéder des membres de l'Association, attendu que la question subit une enquête.

Votre comité est arrivé à la conclusion que la seule planche de salut est une session extraordinaire de la Législature qui a le pouvoir de supprimer les maux présents, d'octroyer à la ville une charte représentative en la forme et économique en ses opérations. Ainsi donc, nous soumettons à votre approbation le mémoire ci-annexé à l'adresse de Son Excellence le Gouverneur de l'Etat et qui, espérons-nous, sera conforme à vos vues.

Le temps nous a manqué hier soir pour traduire la pétition dont il est question dans le rapport ci-dessus, et nous le regrettons vivement; mais cette pétition paraîtra dans notre numéro de mardi prochain.

L'économie est une vertu, à l'Etoile Rouge la pratique en est facile.

Nouvelle Compagnie Crescent.—Le capital de la nouvelle compagnie est intact et quels qu'en soient les profits, ils seront là pour être divisés parmi ceux qui y auront droit.

Les affaires considérables faites par la compagnie "Crescent Mutual" à laquelle la nouvelle compagnie succède, lui donnent tout de suite un avantage que les nouvelles corporations ne peuvent ob ceir qu'après des années. Les souscrire ts au capital de la nouvelle compagnie ne seront pas obligés de voyager sur le chemin de fer de Morgan de la Louisiane et du Texas depuis le prolongement de la ligne. Les dames qui désirent un meilleur service ne seront pas "tarif" réservés où ne leur seront admis leurs cavaliers. N'oublions pas d'ajouter que le produit de l'excursion doit être affecté au fonds créé pour l'érection d'un tombeau pour l'association.

Sécurité.—Une compagnie nous sépare de la grande fête champêtre que l'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane doit donner sur le terrain des courses et à l'emplacement de laquelle il a été pourvu avec beaucoup d'argent et beaucoup de temps. Déjà depuis mille invitations ont été lancées à ce propos d'émotion, nous nous sommes tous dit que pareille à l'an 1 destinée. Le plaisir promet d'être brillant; elle réservé à ses dites plus d'un divertissement spectacle; exercices champêtres toute la journée et bal le soir, précédé d'un lot d'articles bâtis par M. Forcoulier.

Brûler qui fête célébrée bon pied. L'Etoile Rouge.

Le beurre de fromagerie.—Nous apprenons l'attention par l'annonce de M. E. Bellet, successeur de M. Hébert, au coin des rues Chartres et Bienville, qui a été délégué à faire une forte réduction du prix sur le beurre de bonne livrée. Nous le recommandons aux familles qui veut passer l'été à la campagne et dans les villes d'eaux. La laiterie française a eu vieille réputation qui grandit sans cesse et le nombre immense de ses volumes la recommande à tous ceux qui recherchent les ouvrages savants et utiles en les livres nouveaux et délectables. Le maison Billard a reçu un grand stock de papiers peints qu'elle peut céder à bon bon marché. Voyez l'annonce.

Ne chaussez vos enfants qu'à l'Etoile Rouge.

—Le domestique Jean est bien malheureux; tout ce qui se fait de mal dans la maison lui est imputé. Aussi bourgonne-t-il continuellement.

Dernièrement, Madame accouche d'un garçon.

—A la bonne heure, dit le docteur, voici un gaillard bien râblé et joliment fait!

—Heureusement, grogne Jean, qui se tenait à l'écart; s'il avait été mal fait, on aurait gaudré dit que c'était moi!

Achetez votre chaussure d'été à l'Etoile Rouge.

—Un mari trompé se plaignait amèrement, à un de ses amis, de ses infortunes conjugales.

—Ah! mon cher, il n'oublierai jamais ce qu'elle m'a fait souffrir.

Et portant la main à son front :

—Toutes ces infamies sont gravées là d'une manière ineffaçable!

—Je crois bien, fit l'ami, c'est de la gravure sur bois.

Black Crooks pour gaspes, à l'Etoile Rouge.

—Au dernier grand dîner de X....

Parmi les dames qui sont à table, se trouve la charmante Mme B..., plus jolie et plus.... silencieuse que jamais.

Le maître de la maison se penchant à l'oreille de m voisine :

—G... va être furieux, lui dit-il, nous n'aurons pas la bécasse que je lui avais promise.

—Le cher monsieur ne s'en apercevra pas; il dévore Mme B.... des yeux.

Ce qui n'arrive jamais c'est de payer trop pour sa chaussure—quand on achète à l'Etoile Rouge.

Décédée, hier après midi, à 4 1|2 heures, MERCÈDES POPULUS, âgée de 23 ans. Les amis et connaissances des familles Populus et Benoit sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures. Le corps est exposé rue St-Philippe, entre Royal et Burbigny.

Décédée, hier matin, à 11 heures, à l'âge de onze mois, CAROLINE BARRÈE, fille de Jean Barrère et de Marie Caubet. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à une heure de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de ses parents rue Tréme, No 189, entre Dumaine et St. Philippe.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier soir, à 9 heures, à l'âge de 47 ans, le sociétaire CLAUDE GHATIEU, né à St. Pourcien, département de l'Allier.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de JUIN, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 1|2 heures du soir. Le convoi partira de l'Asile où le corps est exposé.

Par ordre du Président,

J. SCHWEITZER.

L. SINGER, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré le MERCREDI 30 juin, à 8 heures du matin, à l'église St-Vincent de Paul (2me district) pour le repos de l'âme de feue ISABEL L. LULLÉ, épouse de Vincent Suarez. Les parents et amis de la famille sont respectueusement invités à y assister.

27 juin—2f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MERCREDI le 30 juin, à 7 heures du matin, à l'église de St Antoine de Padoue, du bas des rues Rampart et Conti, pour le repos de l'âme de feu ANTOINE FOURCADE. Les parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

27 juin—2f

NECROLOGE.

Tribut à la mémoire du docteur CHARLES DELERY.

Qu'il soit permis à l'amitié, à la sympathie, de se recueillir sur la tombe fraîchement ouverte du notre compatriote, CHARLES DELERY, et de lui adresser l'expression de notre hommage et de lui dire notre regret. Si la Mort moissonne parfois le cœur peut offrir aussi son tribut, se montant vers les régions célestes, à la suite de l'Ame envolée, ils s'unissent et deviennent l'encens qui l'embaume.

Et toi, Delery, dont l'esprit profond s'est souvent arrêté, rêveur, sur les mystérieux éloignement du berceau et de la tombe, de la naissance et de la mort, tu comprends maintenant ce vaste problème, et le crépuscule qui annonçait le soir et le sommeil n'est plus, pour toi, que l'aube sereine qui promet aux rêves futures la lumière et la vie.

Des l'âge le plus tendre, Delery avait compris la lutte qu'il fallait livrer aux exigences du monde,—aussi s'était il voué tout entier au travail et à l'étude, sans lesquelles les plus belles intelligences s'affaissent et périssent. Se plus riche concurrent dans la lutte de la science, fut celle de la médecine, et il en a pratiqué le bienfaits avec les souffrants de l'humanité.

Doué d'un penchant irrésistible pour les choses de l'art et surtout pour la peinture, il possédait à un éminent degré, l'exquis et le rare privilège de tenir ces deux préférences très étroitement unies dans le sanctuaire de son cœur, et d'en faire, en conservant le libre arbitre de leur influence respective. Ce mariage surprenant et admirable de la science et de l'art, lui permettait dans un sens de porter le soulagement les douleurs du corps, et dans l'autre, la consolation aux peines de l'âme.

Médecin, il relevait par ses grandes connaissances pratiques la matière abattue, poète, par son esprit vivifiant il répandait la chaleur dans l'esprit refroidi. Combien de malheureux malades, lui ont dû le retour à la santé, combien de désespoirs lui ont dû le retour à l'espérance, à l'enthousiasme.

Partant haut dans le cœur l'orgueil filial, fils et citoyen, aimant sa patrie, avec ferté, il ne pouvait supporter l'insulte qui lui était faite, honorable, se valeur égalant celle de ses disciples, Juvénal, Ubicher, Parfait Noyer, Barbier, Hugo, quand il flagellait de ses brûlantes satires les lâches qui n'oubliaient jamais l'offenser cette mère révérée.

Mais comme il devenait doux et caressant pour ses frères opprimés et sa patrie malheureuse :

Un strophe âtme était alors la brise fraîche qui calmait et chassait le feu de l'humiliation!

La Louisiane lui doit ses reconnaissance, sans doute lui réserve-t-elle, pour prière morte sur son sol fécond, comme était dans ses années vie pure indestructible lui est consacrée!

Esprits doucement révélés de votre sainte retraite, qui écoutez, surpris, ces étranges échos de la parole humaine, pardonnez nous ainsi le sens trémblotte qui nous a couvrir le voile de notre humble tribut à cet esprit grand, par et méritant qui reposa en ce moment et avec vous, dans cette sphère invisible qui vous entoure, et à travers laquelle nous ne pouvons nous défendre de sentir votre ponctuelle immortalité!

Delery nage manqué du nom de la Renommée, reçoit maintenant la récompense due à tout ce que tu as fait de bien. A tout ce que tu as accompli de beau, dans ce court passage de la vie à la mort; des caractères tels que les tiens laissent des traces ineffaçables sur le texte qu'ils ont parcouru, et son souvenir dans ses mémoires qu'il a touchée, restera à jamais gravé, couronné de l'auréole pure et brillante qui le vient de Dieu, et qui ne sauvait s'éteindre qu'avec lui!

Aussi quoi de plus juste que de reproduire ici les propres vers :

"O Seigneur, il n'a pas l'appeler à la droite
Pour contempler de près la céleste splendeur;
Cet ange bienfaisant, qui maintenant brille
Des ailes n'y pouvaient déployer leur amplour:
Mais tu donne le temps à son ministère,
Et son humble service fit bien en mémoire,
Il est parti; portant l'amer fruit du Calvaire,
Laissant à son troupeau, son cœur, et son parfum."

UN AMI.

AUGMENTATION DE FACILITÉS

Le télégramme suivant a été reçu hier soir :

A. C. P. Atmore, Hôtel St-Charles, Nlle-Orléans.

A dater d'aujourd'hui nous servons un dortoir Pullman sur le No 4, partant à 7 heures du matin, allant de la Nlle-Orléans à Louisville sans changement, et revenant de cette ville à la Nlle-Orléans sur le No 1.

D. W. C. BOWLAND,
Surintendant-Général.

Ce char-lit sera emporté par ce train fait de cette nouvelle route des plus agréables du monde. Partant de la Nlle-Orléans à 7 heures du matin, le voyageur arrive à Montgomery à midi, soupe, et à Nashville dans la matinée qui dé jeuner. Il arrive à Louisville à 3:35 de l'après-midi, et à Cincinnati à 8:45 du soir. A Louisville, on prend des chars-lits qui vont jusqu'à New-York, à Chicago et dans les principales villes de l'Est. Par ce train vous ne pouvez en route qu'une nuit pour aller de Nlle-Orléans à Cincinnati et seulement deux nuits pour aller jusqu'à New-York. Il y a correspondance chaque avec le train de Louisville à Cleveland, Ohio, où l'on arrive à 7 heures du matin et aux chutes du Niagara pour dîner.

27 juin—

A LOUER.

DEUX belles chambres non garnies, convenant bien pour un petit ménage, s'adresser au No 906 rue du Canal, près Médéric.

27 juin—1f

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée en 1840—Réorganisée en 1880,
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
Solidaire des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN.....Président.
S. B. NEWMAN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs :

Samuel B. Newman, Thomas A. Adams, Joseph Herling, S. Hernsheim, Geo W. Santell, P. R. Mortimer, Stephen G. Reed, Gerard Stalle, W. W. Heald, A. H. Howard, U. Marioni, Charles H. Dolzen, B. F. Joseph, Wm. A. Phelps, Noel Marks, E. H. Adams, Samuel H. Kennedy, Victor Meyer, Edward J. Gay, Alf. Moulton, Wm. B. Omnor, John M. Parker, George Martin, Henry L. Finck, J. J. Meyer, Louis Dreyfus, Charles Newman, S. C. Cowles, John Calder, Wm. E. Lyman. 27juin—1m VC

Southern Yacht Club West End.
CHALLENGE CUP
—ET—
YACHTS A CABINES.
MARDI, 29 JUIN 1880.

J. B. McConnell, W. J. Hare, F. W. Baker.
—JUGES DU TEMPS—

Hy. Bunnabel, J. H. Magionis, E. Lilienthal.

Le dernier signal du départ sera donné à l'entrée du temps de 1 1|2 P. M.

A. H. HARRIS,
Secrétaire.

27 juin—2f

Excursion du 4 de juillet à Biloxi
—PAR LE—
WASHINGTON ARTILLERY.

Le seul train d'excursion par le chemin de fer de Mobile et jour-là.

Billet, aller et retour, $1,50.

Le convoi part à 8 heures du matin.

27juin—1f

Ralliez-vous! Ralliez-vous!

Grand Meeting de Ratification

Sera tenu sur la PLACE LAFAYETTE

Jeudi soir, 1er juillet 1880,

à 7½ heures, pour ratifier la nomination de

HANCOCK ET ENGLISH.

Des orateurs distingués harangueront l'assemblée.

J. B. RUSTIS,
Président du comité central d'Etat démocrate.

27juin—4f

Aux contribuable. de la ville.
Département des Finances,
Hôtel de Ville
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1880.

Pour l'agrément de ceux qui n'ont pas acquitté leurs taxes de la ville à cause de la trop grande affluence dans mes bureaux, et afin de leur permettre de mettre à profit le privilège de payer leurs taxes sans frais additionnels, ces bureaux seront ouverts de 9 heures A. M. à 5 P. M. tous les jours jusqu'au 1er juillet. Tout chèque présenté doit être certifié.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des finances.

27juin—en 1er juil

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & OIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

Grande Reduction de Prix.

LE MUSÉE DES FAMILLES, volumes 32in à 45c. Chaque volume relié $2 00 réduit à $2.00.

LE MAGASIN PITTORESQUE, année 1870 à 1877. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.

HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire, 3 volumes, reliure nouveau. Chaque volume se vend séparément, $4.00.

DRIOU'X, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. D'un splendide volume de 1000 pages magnifiquement illustré, belle reliure, $10.00 réduit à $7.50.

Histoire populaire Contemporaine de France, 4 volumes, belle reliure, $15.00 réduit à $8.

GUIZOT—HISTOIRE DE FRANCE racontée à mes petits enfants, 5 volumes, splendide reliure, gravures par A. de Neuville, $50.00 réduit à $40.

L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés, (Guerre Franco-Allemande et Commune de Paris) $12.00 réduit à $6.

NOTA—Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.

Nous offrons également un immense STOCK de PAPIERS PEINTS aux prix les plus modiques.

Cabinet de lecture composé de 2500 volumes. Abonnement payable d'avance, 75 cts par mois.

Notre maison se charge de reliures de toutes sortes, (genre français sur spécialité). A des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

Perdu.

DEUX BILLETS D'EXCURSION de la Nouvelle-Orléans au West Baldpate Springs, W. Va., aller et retour, Porte 2,097. Nos 106 et 104, émis le 26 juin 1880. Ils ont été perdus dans le trajet de sa résidence au chemin de fer Bourbon et St Philippe au dépôt du N. O. & M. R. R. Comme personne ne peut en servir de ces billets, une récompense convenable sera payée par le consignataire à quiconque les lui rapportera.

C. E. GIRARDEY,
27 juin—1f Coin Bourbon et St Philippe.

On demande

UNE BONNE CAPABLE, pour s'occuper d'un enfant et de deux jeunes garçons. Adresser immédiatement au No 394 rue St-Charles, près de Terpsichore. 27juin—1f

On demande

UNE CUISINIERE française de premier ordre. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au No 300 rue Lafayette, près Bend.

27 juin—1f

La Compagnie du Chemin de fer New-Orleans, Mobile and Texas,
REORGANISÉE ET EXPLOITÉE PAR LE Louisville and Nashville Railroad.
La seule ligne qui ait deux trains de passagers par jour.

TEMPS.

Part de la Nlle-Orléans	7.00 a. m.	et	6.10 p. m.
Arrive à Mobile	12.35 p. m.	et	11.30 p. m.
Arrive à Montgomery	7.45 p. m.	et	6.20 a. m.
Arrive à Decatur	2.45 a. m.	et	12.45 p. m.
Arrive à Nashville	7.30 a. m.	et	5.30 p. m.
Arrive à Louisville	2.30 p. m.	et	11.45 p. m.

SE RELIANT A TOUS LES POINTS AU NORD ET A L'EST.

C'est la seule ligne qui ait des Pullman Palace Cars depuis la Nlle-Orléans jusqu'à Louisville, Cincinnati, Cleveland, Chicago, St. Louis et Washington, D. C., SANS CHANGEMENT. Cette ligne offre les avantages suivants: C'EST LA PLUS COURTE ET LA PLUS RAPIDE ET ELLE EST SANS RIVALE COMME CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT.

Surtout les billets, cette Camp et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, et l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

J. W. COLEMAN, Agent général de tickets.
D. E. ROBINSON, surintendant.

27 juin—

The New Orleans Mobile and Texas Railroad Company,
As reorganized and operated by the LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
The Only Line Running Double Daily Passenger Trains.

CONDENSED TIME.

Leave New Orleans	7:00 a. m.	and	6:10 p. m.
Arrive Mobile	12:35 p. m.	and	11:30 p. m.
Arrive Montgomery	7:45 p. m.	and	6:20 a. m.
Arrive Decatur	2:45 a. m.	and	12:45 p. m.
Arrive Nashville	7:30 a. m.	and	5:30 p. m.
Arrive Louisville	2:30 p. m.	and	11:45 p. m.

CONNECTING FOR ALL POINTS NORTH AND EAST.

This is the only line running Pullman Palace Cars from New Orleans to Louisville, Cincinnati, Cleveland, St. Louis and Washington, D. C., WITHOUT CHANGE. This Line possesses the following advantages: IT IS THE SHORTEST, IT IS THE QUICKEST, IT IS UNRIVALED IN CONSTRUCTION AND EQUIPMENT.

Secure tickets, secure Camp and Commune streets, J. W. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

J. W. COLEMAN, General Ticket Agent.
D. E. ROBINSON, Superintendent.

27 juin—

GANTS EN DENTELLE DE LISLE
—ET—
MITAINES DE DENTELLE, NOIRES ET COULEUR,
POUR DAMES ET ENFANTS,
EN GRANDE VARIÉTÉ ET A TRÈS BAS PRIX.

AUSSI—Grand stock d'Etoffes de saison pour Robes Bas et Bonneterie, Vests gaze, Dentelles nouvelles, Broderies, Cornets, Tournures, Fanaux, Rubans, Rouches, Cols, Bretelles, petits articles variés

—ET LES—

Ombrelles, Parasols et Nouveautés les plus élégantes et le meilleur marché.

504.....RUE MAGAZINE.....504
Quat